



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

BREVET D'INVENTION

N° 899.135

Classif. Internat.: **D06B**

Mis en lecture le:

02-07-1984**LE Ministre des Affaires Economiques,***Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle**Vu le procès-verbal dressé le 12 mars 19 84 à 14 h 20*

au Service de la Propriété industrielle

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : PENNWALT CHEMICALS LTD.
Doman Road, Camberley, Surrey (Grande-Bretagne)

repr. par les Bureaux Vander Haeghen à Bruxelles

un brevet d'invention pour Procédé pour traiter du tissu "denim" et
d'autres étoffes analogues en coton

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de
brevet déposée en Grande-Bretagne le 11 mars 1983,
n° 8306819

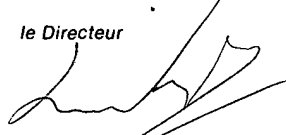
Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit
de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans
préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et
éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 mars 19 84

PAR DELEGATION SPECIALE

le Directeur


L. WUYTS

89135

N333/13/HL/krk
10579 - B. 75 783 DS

Description jointe à une demande de

BREVET BELGE

déposée par la société dite: PENNWALT CHEMICALS LTD

ayant pour objet: Procédé pour traiter du tissu "denim"
et d'autres étoffes analogues en coton

Qualification proposée: BREVET D'INVENTION

Priorité d'une demande de brevet déposée en Grande-
Bretagne le 11 mars 1983 sous le n° 8306819

B. 75 783

L'invention a pour objet un procédé pour traiter du tissu "denim" et d'autres étoffes analogues en coton en vue de leur conférer un aspect usé ou délavé.

5 L'une des coutumes vestimentaires actuelles est de donner au tissu "denim" (tissu de Nîmes), employé entre autres pour les "blue-jeans", un aspect délavé, qui est obtenu en lavant ou en agitant du tissu neuf dans de l'eau contenant de la pierre ponce ou des pierres synthétiques. L'utilisation de pierres de ce genre est évidemment hau-
10 tement nuisible pour les machines, dans lesquelles ce traitement est réalisé, à savoir, en règle générale, une machine à laver à tambour rotatif classique. D'autres désavantages et inconvénients sont le risque couru par les séchoirs, dans lesquels les tissus ainsi traités sont séchés,
15 dû à des morceaux de pierre ponce non éliminés après l'opération de lavage; la présence de poussière ou de sable dans les poches, les coutures et les plis des vêtements préfabriqués, soumis à un tel traitement; la perte de temps pour charger et décharger les machines et pour éliminer la
20 pierre de l'étoffe avant le séchage; le risque d'un délavage irrégulier et même d'une usure trop poussée du tissu, pouvant aller jusqu'à la formation de trous.

Il a été trouvé à présent que cet aspect délavé du "denim" peut être obtenu plus simplement par un lavage du
25 tissu dans une solution diluée d'alcali, en particulier, mais pas exclusivement, d'hydroxyde de sodium ou d'hydroxyde de potassium dilué.

L'invention a par conséquent pour objet un procédé pour traiter du tissu "denim" et d'autres étoffes en coton
30 en vue de leur conférer un aspect délavé ou usé, qui con-

siste à laver le tissu dans une solution aqueuse diluée d'alcali, de préférence une solution d'hydroxyde de sodium ou de potassium.

5 Le traitement conforme à l'invention peut être appliqué à n'importe quel tissu en coton ou à base de coton tel qu'un tissu 100 % coton et tout mélange coton-fibres synthétiques comme des fibres en polyamide ou en polyester.

Après le traitement à l'alcali dilué, le tissu est de préférence rincé d'abord à l'eau, pour en éliminer tout excès d'alcali, puis plongé dans une solution diluée d'un 10 acide tel que de l'acide acétique, pour en ajuster le pH à la neutralité ou à une valeur faiblement acide.

Après un rinçage subséquent dans un bain contenant des agents de conditionnement usuels, le tissu est finalement séché. 15

Dans le stade de traitement par un alcali, conforme à l'invention, la solution aqueuse de traitement contient normalement entre 1 et 6 % de son poids d'un alcali, soit entre 10 et 60 et de préférence entre 10 et 30 grammes par 20 litre d'une substance alcaline, qui peut entre autres être un silicate ou un phosphate d'un métal alcalin, mais est avantageusement de l'hydroxyde de sodium, un produit bon marché, et mieux encore de l'hydroxyde de potassium, un produit plus stable et plus aisé à stocker et à manipuler.

25 La température, à laquelle le traitement par un alcali est réalisé, n'est pas critique; elle peut varier entre la température ordinaire et la température d'ébullition du milieu de lavage.

Le tissu à traiter par un lavage alcalin peut être 30 soumis au préalable à un traitement de désapprêtage classique tel qu'un pré-lavage et(ou) une opération de blanchiment; l'opération de blanchiment peut cependant aussi être réalisée après le traitement avec une solution alcaline diluée.

Des agents adoucissants, d'un usage courant dans le domaine du traitement de tissus et qui ne font donc pas un objet de l'invention, peuvent être incorporés à l'une quelconque des solutions de traitement, mais le sont de
5 préférence à la solution acide destinée à en ajuster le pH ou à la solution de rinçage finale.

Le traitement préconisé par la présente invention peut être appliqué, soit au tissu tel que fabriqué, soit à des vêtements confectionnés ou pendant n'importe quel sta-
10 de intermédiaire de fabrication.

L'invention est illustrée par l'exemple de mise en oeuvre ci-après.

Exemple

Des "blue-jeans" en tissu "denim" sont soumis à une
15 opération d'élimination de l'apprêt consistant en un lavage à l'eau entre 50 et 70°C.

On ajoute ensuite au milieu de lavage une solution aqueuse concentrée d'hydroxyde de potassium en une proportion suffisante pour une eau de lavage avec une concentra-
20 tion en hydroxyde de métal alcalin de l'ordre de 22,5 grammes par litre et on continue l'opération de lavage pendant 15 à 30 minutes entre 46 et 65°C.

Le tissu est ensuite égoutté et rincé à l'eau, puis avec une solution diluée d'acide acétique. Après un rinça-
25 ge avec une solution contenant un agent de conditionnement usuel pour tissus, le tissu est séché.

Le tissu "denim" obtenu par ces traitements possède un aspect délavé semblable à celui d'un tissu analogue, soumis à un traitement à la pierre ponce ou une autre pier-
30 re synthétique, faisant partie de la technique antérieure connue.

Revendications

1. Procédé pour traiter un tissu "denim" ou d'autres
tissus contenant du coton non encore portés en vue de lui
5 (de leur) conférer un aspect usé ou délavé artificiel, ca-
ractérisé en ce que l'on soumet le tissu à un lavage avec
une solution aqueuse diluée d'un alcali.

2. Procédé suivant le revendication 1, caractérisé en
ce que la solution de traitement est une solution aqueuse
10 diluée d'hydroxyde de sodium ou de potassium.

3. Procédé suivant l'une des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que le tissu soumis à un lavage alcalin
est ensuite traité par un milieu acidifiant.

4. Procédé suivant la revendication 3, caractérisé en
15 ce que le milieu acidifiant est une solution aqueuse d'a-
cide acétique.

BRUXELLES, le 12 mars 1984

P. Pon

Pennwalt
Chemicals Ltd.

P. Pon BUREAU VANDER HAEGHEN

[Signature]